



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20230130-D_2023_2_2-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_2_2

L' an deux mille vingt trois, le lundi 30 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 24 Janvier 2023

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Création emploi
d'adjoint technique territorial à
la crèche 15 heures/semaine**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

M. MANIFACIER Christian, Vice-président en charge du « personnel » expose à l'assemblée :

Il sera proposé au conseil communautaire de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial pour un contrat de 3 ans à partir du 01 février 2023.

L'agent est dans les effectifs depuis mai 2022 sur une durée hebdomadaire de 15h.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de rétablissement et qu'il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

- D'accéder à la proposition du Président à compter du 01/02/2023, de créer un emploi d'agent d'entretien au grade Adjoint technique territorial de catégorie C à temps non complet de 15h hebdomadaires,

- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes territoriales du patrimoine,

- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget et ceux à venir,

- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 30/01/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Affiché le
ID : 007-200039832-20230130-D_2023_2_2-DE